

Lettre hebdomadaire du Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine n°40 Le 16 janvier 2015

Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine vous invite à prendre connaissance de l'actualité des services de l'État en région

Sécurité

Plan Vigipirate : appel à la vigilance de chacun



Suite aux attaques terroristes commises en lle-de-France la semaine dernière Renforcement et en application des instructions du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur, Patrick Strzoda, Préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, Préfet d'Ille-et-Vilaine a mobilisé l'ensemble des forces placées sous son autorité dans le cadre du plan Vigipirate.

> Des renforts civils et militaires ont été déployés avec une attention particulière portée à la protection des organes de presse, centres commerciaux, lieux de culte, bâtiments publics, réseaux de transports... Mercredi 14 janvier, le Préfet s'est rendu au bureau de police de Maurepas à Rennes pour saluer les militaires engagés dans le dispositif Vigipirate.

> Le plan Vigipirate est un plan gouvernemental qui relève du Premier ministre et associe tous les ministères. Il est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme, qui prend acte du maintien durable de cette menace à un niveau élevé. C'est un dispositif permanent de vigilance, de prévention et de protection, qui s'applique en France et à l'étranger, et qui associe tous les acteurs du pays : l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs susceptibles de concourir à la protection et à la vigilance, les citoyens.

Ayez les bons réflexes à tout moment : www.risques.gouv.fr

Cérémonie des vœux de Patrick Strzoda aux forces de sécurité de l'ordre mardi 13 janvier



A l'occasion de la nouvelle année, Patrick Strzoda, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, a présenté ses voeux aux forces de sécurité mardi 13 janvier 2015 à l'Hôtel de Préfecture en présence des membres du corps préfectoral et du Procureur de la République de Rennes.

Patrick Strzoda s'est adressé aux officiers de police, de gendarmerie et aux représentants de l'autorité militaire: «Les citoyens vous ont renouvelé avec force leur confiance lors de la grande marche citoyenne (...) vous êtes le premier rempart face à ceux qui veulent remettre en cause notre modèle républicain (...). La France n'est pas une juxtaposition de communautés, mais un modèle ancré dans des valeurs (...)».

Lors de cette cérémonie, Patrick Strzoda a remis à deux policiers la médaille pour acte de courage et de dévouement.

En savoir +

Modernisation de l'action publique

Signature de la charte d'archivage entre la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Bretagne et les Archives départementales vendredi 16



Le 16 janvier 2015, la charte d'archivage de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Bretagne a été signée par son directeur régional, Martin Gutton, et le directeur des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Claude Jeay.

Ce document est le fruit d'un travail collaboratif initié en 2010 entre la DRAAF, les archivistes-vacataires recrutés chaque année et les Archives départementales.

La charte permet désormais la gestion et le traitement de toutes les archives de la DRAAF, avec l'objectif de garantir la sécurité juridique des procédures, d'optimiser le fonctionnement de l'administration et de faciliter l'accès du citoyen à l'information. Cette démarche d'archivage contribue à ce titre à la modernisation de l'Etat.

Elections

Elections départementales de mars 2015 : le dépôt des candidatures



Les déclarations de candidature seront déposées à la préfecture d'Ille-et-Vilaine aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h à 16h):

- 1er tour : du lundi 9 février 2015 jusqu'au lundi 16 février 2015 à 16h
- 2ème tour : du lundi 23 mars 2015 jusqu'au mardi 24 mars 2015 à 16h

Il est fortement conseillé de prendre rendez-vous auprès du service Elections (02 99 02 14 31 00 02 99 02 14 21) afin de limiter le temps d'attente.

Le mémento récapitulant les nouvelles conditions liées à la candidature (conditions d'éligibilité, calendrier, documents à fournir, etc.) est en ligne sur les sites internet du Ministère de l'intérieur et de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

La déclaration d'un mandataire financier est obligatoire pour chaque binôme de candidats, quelle que soit la taille du canton. Cette démarche est à effectuer dans les meilleurs délais.

En savoir +

Emploi - Jeunesse - Cohésion sociale

Parution du bilan «2014, politique du handicap au ministère de l'Intérieur: bilan et perspectives »



Depuis la publication de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le ministère de l'Intérieur a constamment renforcé son engagement en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap en son sein comme en témoigne la progression de leur taux d'emploi. L'obligation légale d'emploi, fixée à 6 %, a en effet été atteinte en 2013 et 2014 et ce taux continue à croître, malgré les contraintes fortes qui pèsent sur la réduction des emplois publics. Un plan pluriannuel de recrutement a été arrêté pour la période 2014-2016 qui constitue un engagement fort du ministère pour le recrutement et l'insertion dans l'emploi des agents atteints de handicap ou relevant de l'obligation d'emploi.

La nouvelle convention signée avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2014-2016 met désormais l'accent sur un ensemble d'actions visant à instaurer une approche qualitative de la démarche en faveur des fonctionnaires en situation de handicap.

Lancement de la campagne nationale d'information sur les « Consultations Jeunes Consommateurs »



Aujourd'hui, si un jeune est concerné par une addiction ou cherche de l'information sur le sujet, il peut en parler à son médecin généraliste et/ou se rendre dans l'une des 400 «Consultations Jeunes Consommateurs» (CJC) proposées sur le territoire national. La région Bretagne en compte pour sa part 25.

Animées par des professionnels des addictions et de l'adolescence (médecins, psychologues, éducateurs), elles accueillent gratuitement les jeunes de 12 à 25 ans ou leurs parents pour leur permettre de faire le point sur diverses consommations : alcool, cannabis, jeux vidéo, tabac, etc. Ce dispositif de proximité, confidentiel et gratuit, demeure méconnu des familles. C'est pourquoi, la Mission interministérielle de lutte contre les droques et les conduites addictives, le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et l'Inpes, ont lancé lundi 12 janvier 2015, à destination du grand public et des professionnels de santé une campagne pour mieux faire connaître les « CJC ».

En savoir +

Environnement - Energie - Développement durable

Un quart des ménages bretons en situation de vulnérabilité énergétique



Analyses En Bretagne, les dépenses annuelles moyennes des ménages sont égales à 1 220 euros pour le chauffage et la consommation d'eau chaude et à 670 euros pour les déplacements domicile-travail et les déplacements contraints. Au vu de leurs ressources, 24 % des ménages bretons sont en position de vulnérabilité énergétique, soit 2 points au-dessus du niveau national. Cette situation est plus fréquente loin des pôles urbains sur chacun de ces deux postes de dépenses. Cependant les populations concernées diffèrent fortement, seuls 3 % des ménages cumulant les deux difficultés.

> Ainsi, la vulnérabilité énergétique liée au logement concerne près de 15 % des ménages, souvent des personnes seules, jeunes ou retraitées, vivant en milieu rural, tandis que la vulnérabilité énergétique liée aux transports touche 12 % des ménages, fréquemment des familles éloignées des pôles urbains.

> En 2014, une étude menée par la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Bretagne, en partenariat avec la direction régionale de l'Insee, a permis de mieux connaître la population et les territoires en situation de risque de précarité énergétique. Une publication commune INSEE-DREAL présentée en conférence de presse le 8 janvier dernier développe une synthèse de ces travaux.

Démarche « Plans de paysages » un appel à projet pour la reconquête des paysages



Dans le cadre d'une politique volontariste de reconquête des paysages portée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ségolène Royal a lancé le 18 décembre dernier la deuxième édition de l'appel à projets « Plans de paysage » à destinations des collectivités dont le territoire est concerné par des enjeux forts en termes de paysage et de cadre de vie.

La démarche «Plans de paysage» vise à aider les collectivités à mieux s'emparer de ces enjeux en leur permettant d'anticiper les conséquences paysagères des politiques mises en œuvre à l'échelle du territoire et en donnant l'opportunité aux acteurs et habitants de décider collectivement de son évolution.

Les dossiers de candidatures sont téléchargeables sur le site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne. Les dossiers de candidature sont à transmettre jusqu'au 15 février 2015, sous format dématérialisé, à la DREAL.

En savoir +

Sécurité routière

Bilan de l'accidentologie en Ille-et-Vilaine pour 2014



En 2014, 63 personnes sont décédées dans 59 accidents, soit une augmentation de 40% du nombre de tués par rapport à 2013.

La situation s'est profondément inversée en 2014, puisque les chiffres provisoires annoncés, pour les accidents, tués et blessés sont tous en augmentation par rapport à 2013, pour revenir à ceux de 2011.

Depuis 2002, l'insécurité routière en Ille-et-Vilaine avait fortement chuté. Les chiffres de la sécurité routière indiquaient une baisse régulière de tous les indicateurs et toutes les catégories d'usagers de la route depuis cette date.

Toute l'actualité des services de l'Etat en Bretagne et en Ille-et-Vilaine sur :
www.bretagne.gouv.fr www.ille-et-vilaine.gouv.fr
Prefet de Bretagne et d'Ille et Vilaine
<u>@bretagnegouv</u>
<u>Directeur de la publication</u> : Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine
<u>Crédits photos</u> : Service Régional de la Communication Interministérielle, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Bretagne, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, DSCR, ©archives départementales.